

TARIFS BENEDIC IMMOBILIER et TRIMCO AU 1^{er} JANVIER 2017

TVA AU TAUX DE 20%

GERANCES

GESTION COURANTE

Immeubles collectifs :

- 7,8% HT sur le montant quittancé ou perçu.

Lots isolés :

- 7,8% HT sur le montant quittancé ou perçu.

REDACTION D'ACTES

Baux commerciaux :

- 10% du loyer annuel avec un minimum perçu de 200€HT.

COPROPRIETES

GESTION COURANTE

Gestion courante d'un immeuble :

- 180€HT du lot avec un minimum de perception de 2500€HT. Suivant contrat de syndic à négocier et adapter en fonction du bien à administrer (nombre de lots, confort, équipements, périodicité des comptes, des conseils, etc...).

Mutation – Domiciliation :

- Etablissement du questionnaire pour le notaire : 320€ HT (état daté)

TRANSACTIONS

Location d'appartements bourgeois :

- 8€/m² habitable à la charge du locataire pour la visite, le montage du dossier et la rédaction du bail dus le jour de la signature du bail.
- -3€/m² habitable à la charge du locataire pour la réalisation de l'état des lieux, dus le jour de l'état des lieux.
- 8€/m² habitable à la charge du propriétaire pour la visite, le montage du dossier et la rédaction du bail .
- -3€/m² habitable à la charge du propriétaire pour la réalisation de l'état des lieux.

Location d'un emplacement de parking ou d'un garage :

120% d'un mois de loyer hors charge avec un minimum de perception de 77€TTC à la charge du preneur.

Location de locaux professionnels ou commerciaux :

15 % HT du loyer annuel à la charge du propriétaire.
15 % HT du loyer annuel à la charge du locataire.

Vente d'immeuble :

10% HT du prix de vente avec un minimum perçu de 2500€HT.

Ou :

5% HT du prix de vente à la charge du vendeur et à la charge de l'acquéreur : 50% du montant de la négociation effectuée du prix net vendeur.

Les taux ci-dessus ne sont que des taux moyens donnés à titre indicatif :
Ils peuvent donc être sensiblement supérieurs ou inférieurs dans les cas particuliers et sont toujours négociés de fré à gré.